

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Patrick BUCHS et consorts intitulé « Ne perdons pas de temps à Perdtemps »

Nyon, le 8 juin 2020

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le 3 mars 2020. Tous les commissaires étaient présents.

La commission chargée d'étudier ce postulat a décidé de transformer celui-ci en motion avec l'accord plein et entier des postulants.

En effet lors du rapport 43/2017, un amendement avait été déposé ainsi:
"Supprimer les crédits d'étude des deux plans d'affectation, Usteri pour un montant de CHF 200'000.- et Viollier pour un montant de CHF 165'000.-, et d'ajouter un montant supplémentaire de CHF 120'000.- pour agrandir le périmètre du Mandat d'Étude Parallèle (MEP) à l'ensemble de la zone Perdtemps-Viollier-Usteri.

Le Conseil communal a pris une position très claire, à une grande majorité puisque cet amendement avait été accepté par 76 oui, et 6 abstentions d'inclure le secteur "Usteri" dans l'étude du MEP de Perdtemps.

La commission, à l'unanimité pense que le projet "Pleine-Terre" est excellent et ne le remet en aucun cas en cause, mais regrette que la Municipalité n'ait pas tenu compte du vote du Conseil communal en privilégiant le secteur Viollier au détriment d'Usteri.

Les postulants souhaitent battre le fer tant qu'il est chaud.

La commission unanime, quant à elle, pense qu'une motion, dont elle mesure la contrainte, permettra à la Municipalité de revenir rapidement devant le Conseil avec un plan d'affectation pour la planification de cette zone, tout en soignant la cohérence de l'aménagement avec le projet "Pleine - terre ».

Conclusion

Les motionnaires souhaitent charger la Municipalité d'étudier le plan d'affectation d'Usteri et de l'intégrer au projet « Pleine-Terre » afin d'avoir une vue globale de l'ensemble plutôt que sectorielle.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat de Patrick BUCHS et consorts intitulé « Ne perdons pas de temps à Perdtemps »

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de transformer le postulat en motion.
2. de transmettre la motion à la Municipalité pour étude et rapport.

La Commission :

Mmes Florence Darbre Gubbins, Véronique Bürki (présidente-rapportrice)
MM Patrick Buchs, Jacky Colomb, Christian Karcher, Sacha Soldini, Claude Farine,
Alexandre Kaspar